

INSCRIPTION AU LYCÉE JEAN VILAR - RENTRÉE 2019

Si votre enfant obtient son affectation en classe de seconde au lycée Jean Vilar pour l'année scolaire **2019-2020**, son inscription se déroulera en **2 temps** :

1. **Du vendredi 28 juin à 17h00 au lundi 1^{er} juillet 2019 à midi** : **pré-inscription** à effectuer par vos soins, via la **téléinscription**, pour les élèves en provenance d'un établissement public, à l'aide du code ATEN qui vous a été fourni par le collège. L'accès des responsables à ce service se fait à partir du portail ATEN (<https://famille.ac-montpellier.fr/ts>).
2. **Inscription définitive** au lycée Jean Vilar :
 - Le **lundi 1^{er} juillet 2019** de 12h à 18h
 - Le **mardi 02 juillet 2019** de 08h à 18h
 - Le **mercredi 03 juillet 2019** de 08h à 18h

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

- Photocopie intégrale du **livret de famille** (Parents + enfants) et de la **carte d'identité** de votre enfant
- 2 photos d'identité** (1 pour le dossier scolaire / 1 pour le dossier infirmerie)
- En cas de divorce, de situation particulière de garde d'enfant ou de désignation de tuteur, la **Photocopie INTEGRALE de l'ordonnance du tribunal**
ou
- En cas de séparation, **une attestation sur l'honneur des deux parents**, du mode de garde et du lieu de résidence de l'enfant
- Exeat (certificat de fin de scolarité)** obtenu en fin d'année scolaire dans l'établissement d'origine
- Photocopie du **carnet de vaccination**
- Copie de la notification d'attribution de **bourse de lycée** pour les élèves boursiers + RIB (avec nom et prénom de l'élève au dos)
- Photocopie des **bulletins scolaires de 3^{ème}**
- Photocopie du Projet d'Accueil Individualisé -PAI- (problèmes de santé / diabète / allergies alimentaires...) ou du Projet d'Accompagnement Personnalisé -PAP- (troubles des apprentissages) si votre enfant a bénéficié d'aménagements pour sa scolarité ou pour les épreuves du DNB + photocopie des **aménagements accordés**
- Prévoir éventuellement 2 chèques (participation volontaire) :
 - Un à l'ordre de **la Maison des lycéens du lycée Jean Vilar** (MDL), d'un montant de 10 Euros (contribution au financement des projets de classe, activités, clubs, sorties).
 - Un à l'ordre de **l'Association Sportive du lycée Jean Vilar (A.S.)** du lycée, d'un montant de 5 Euros.
- Attestation d'assurance scolaire en cours de validité
- Attestation du Savoir Nager 50 mètres
- Pensez à faire votre demande ou renouvellement de la CARTE JEUNE REGION, depuis le site du lycée (indispensable pour : Restauration, manuels scolaires, ordi région...).*

SI VOTRE ENFANT EST AGE DE PLUS DE 16 ANS, IL EST INDISPENSABLE DE PROCEDER A SON RECENSEMENT EN MAIRIE : cette démarche est OBLIGATOIRE pour l'inscription au baccalauréat.

RAPPEL DES OPTIONS FACULTATIVES POUR 2019-2020 : (fonction des effectifs)

Arts plastiques (2 heures) / Musique (2 heures) / LV3 Italien en (2 heures) / Théâtre (2 heures) / Langues et Culture de l'Antiquité (2 heures latin ou grec).